



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

développement

Question écrite n° 131969

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative sur l'entrepreneuriat social en France. L'entrepreneuriat social, qui vise à conjuguer efficacité économique et impact social, connaît aujourd'hui un essor important. Si les deux dernières années ont été marquées par des initiatives majeures de la part des États-unis (lancement du Fonds d'innovation sociale), au Royaume-uni (*Big society*) et en Europe (*social business initiative* lancée par la Commission européenne), les contours de l'entrepreneuriat social restent flous. Pourtant, les entreprises sociales sont porteuses d'innovations susceptibles d'apporter des réponses pertinentes à des besoins sociaux peu ou mal couverts et sont aussi pourvoyeuses d'emplois durables. L'enjeu principal réside aujourd'hui dans la capacité de ces entreprises à changer d'échelle. Elles doivent, pour ce faire, relever un triple défi : mieux démontrer leur impact économique et social, diversifier leurs sources de financement et mieux interagir avec l'économie dite « classique ». Les pouvoirs publics ont un rôle clé à jouer pour créer un environnement favorable à leur développement. Face à ce défi, plusieurs propositions ont été formulées, notamment en vue de susciter les vocations. Au nombre de ces propositions figure celle de s'appuyer sur les dispositifs existants de sensibilisation à l'entrepreneuriat dans les collèges et lycées. Il lui demande quel jugement il porte sur cette proposition.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 131969

Rubrique : Économie sociale

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 avril 2012, page 2957

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)